



# Note d'orientation sur le changement climatique

Composantes d'adaptation des C(P)DN et PNA.

Juin 2016

## Cette note d'orientation ...

Sachant que la plupart des contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN) contiennent des composantes d'adaptation, il devient urgent de déterminer le lien qui existe entre ces composantes et le processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation (PNA), les stratégies d'adaptation et les documents de planification existants. Cette note d'orientation a pour but de stimuler et d'enrichir les discussions sans, pour autant, tenter de fournir une réponse définitive à la question des synergies et des liens qui existent entre les composantes d'adaptation des C(P)DN et le processus PNA.

## Les PNA<sup>1</sup>, épine dorsale de la mise en œuvre de la composante d'adaptation des C(P)DN<sup>2</sup>

Il a été convenu, lors de la COP 19 de Varsovie et de la COP 20 de Lima, que les pays devraient soumettre des contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN) avant la conférence de Paris. Les CPDN définissent les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre<sup>i</sup> que les pays devront, une fois l'Accord de Paris entré en vigueur, commencer à mettre en œuvre sous la forme de contributions déterminées au niveau national (CDN). Fin juin 2016, 162 CPDN<sup>ii</sup> avaient été soumises par 190<sup>3</sup> Parties à la Convention. La COP 20 avait également invité les Parties à communiquer leurs mesures de planification de l'adaptation dans leurs CPDN<sup>iii</sup>. Au total, 140 Parties<sup>iv</sup> ont répondu à cette invitation. Dans son article 3, l'Accord de Paris stipule clairement que les Parties doivent présenter des mesures ambitieuses destinées à concrétiser la vision de l'Accord, et notamment les objectifs d'atténuation et d'adaptation mentionnés à l'article 2. L'Accord de Paris est toutefois ambigu car il indique que les CDN doivent couvrir l'atténuation mais il ne les oblige pas à y inclure des composantes d'adaptation (voir l'article 4), alors que son article 7 souligne la possibilité de soumettre des communications sur l'adaptation en tant que composante d'une CDN ou parallèlement à une CDN.

### Le processus PNA dans les composantes d'adaptation des CPDN à ce jour

La plupart des composantes d'adaptation des CPDN (87 %) font référence à des documents stratégiques sur le

climat et à des processus tels que le processus des plans nationaux d'adaptation (PNA). En outre, sur les 54 pays qui mentionnent le processus PNA, 22 indiquent l'avoir démarré et 32 prévoient de le faire d'ici à 2020. Selon le rapport sur la 28<sup>ème</sup> réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés de 2015<sup>v</sup> et les composantes d'adaptation qui font référence à des PNA, au moins 69 pays en développement sont engagés dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA. Toutefois, certains pays qui sont bien avancés dans leur processus PNA ne le mentionnent pas dans

- <sup>1</sup> Même si le titre fait référence au processus des plans nationaux d'adaptation (PNA), il englobe également tous les processus similaires de planification de l'adaptation, qui peuvent inclure un PNA ou un document de type PNA.
- <sup>2</sup> Le terme C(P)DN est utilisé en référence à la fois aux contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN) et aux premières et futures contributions déterminées au niveau national (CDN).
- <sup>3</sup> Les 190 Parties à l'CCNUCC comprennent l'UE, c'est-à-dire qu'une seule Partie représente 28 pays. À ce jour, 162 CPDN ont été soumises par 190 Parties à l'CCNUCC représentée par 189 pays.



## Coup d'œil sur les composantes d'adaptation des CPDN

Sur toutes les CPDN soumises, 87 % contiennent une composante d'adaptation. Globalement, le champ d'action des composantes d'adaptation intégrées aux CPDN par les pays varie fortement, certains pays consacrant pratiquement la moitié ou plus de la moitié des CPDN à l'adaptation, tandis que d'autres n'y consacrent que quelques lignes.

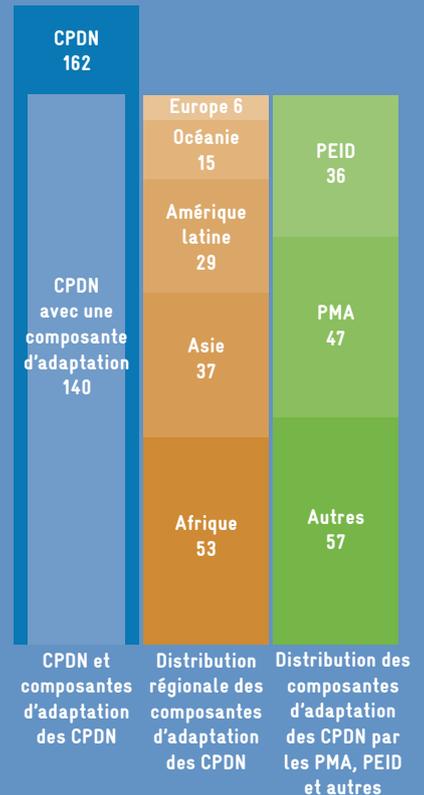
### Sur les CPDN qui disposent d'une composante d'adaptation ...

- 92 % des pays font référence à l'existence d'objectifs, d'actions ou de plans prévisionnels qualitatifs. 34 % des pays ont intégré à la fois des perspectives rétrogrades et prévisionnelles. Et environ 15 % des pays ont également inclus certains objectifs d'adaptation quantitatifs dans leurs CPDN.
- 30 % des pays ont inclus une estimation des coûts d'adaptation. Les méthodologies et les chiffres mentionnés varient fortement d'un pays à l'autre.
- 84 % des composantes d'adaptation des CPDN identifient l'eau comme secteur prioritaire, 77 % l'agriculture, 62 % la santé, 52 % les écosystèmes, 50 % les infrastructures, 59 % la foresterie, 38 % l'énergie, 36 % la réduction des risques de catastrophes naturelles, 35 % la protection des côtes et 29 % les pêcheries<sup>3</sup>.
- Environ 30 % contiennent des références à la gestion des risques de catastrophes naturelles et/ou au développement durable.
- D'après les composantes d'adaptation des CPDN, de nombreux pays<sup>4</sup> ont intégré ou prévoient d'intégrer l'adaptation au changement climatique dans les secteurs concernés et/ou de l'intégrer dans la planification du développement au niveau national/régional/local.

<sup>4</sup> Données basées sur des informations recueillies par le Projet de conseil sur les changements climatiques de la GIZ et dans la version 2016 du Rapport de synthèse sur l'effet global des contributions prévues déterminées au niveau national de l'CCNUCC.

<sup>5</sup> Des résultats concrets seront présentés dans la prochaine publication de la GIZ sur les composantes d'adaptation des CPDN et les PNA.

## Répartition des composantes d'adaptation des CPDN



Données recueillies par le projet de conseil sur les changements climatiques de la GIZ

Les composantes d'adaptation de leurs CPDN.

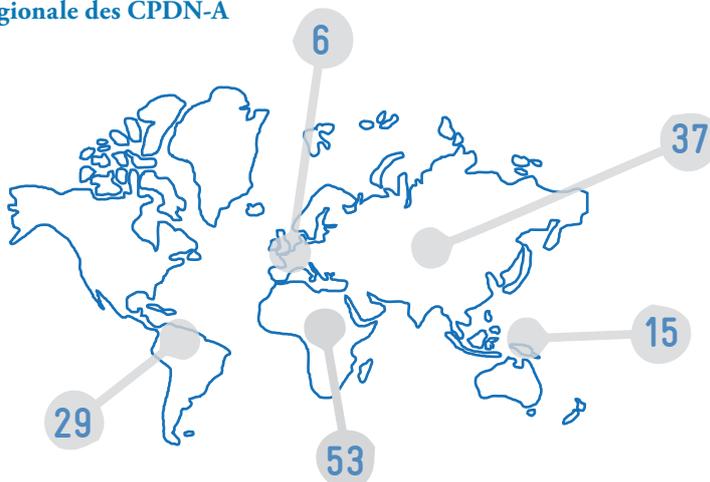
Cela signifie que les CPDN soumises par les pays qui ont choisi d'inclure une composante d'adaptation ne comprennent pas nécessairement tous les processus de planification de l'adaptation en cours, PNA compris.

### Volonté de rapprocher les composantes d'adaptation des C(P)DN et le processus PNA

La question des liens qu'il est possible d'établir entre les composantes d'adaptation des C(P)DN et le processus PNA se fait de plus en plus pressante, tant au niveau international qu'au niveau national. À l'origine, les composantes d'adaptation des CPDN

étaient principalement destinées à servir de véhicule volontaire pour communiquer les intentions du pays au niveau international, tandis que le processus PNA est principalement utilisé à des fins de planification et de mise en œuvre au niveau national. Toutefois, au niveau international, les négociations sur le climat progressent (par exemple, dans le cadre des communications sur l'adaptation) et, au niveau national, les gouvernements se préoccupent de la mise en œuvre des premières CDN. Dans ce contexte, il devient de plus en plus crucial de s'assurer que les ambitions d'adaptation figurant dans les premières CDN ainsi que dans les futures communications sur l'adaptation (sous la forme d'une CDN, d'un PNA ou d'autres véhicules) décrivent et reflètent les processus en œuvre sur le terrain.

### Répartition régionale des CPDN-A



### Autres possibilités pour relier le processus PNA et les CDN

Les 140 CPDN qui contiennent une composante d'adaptation montrent que la plupart des premières CDN contiendront probablement aussi une composante d'adaptation une fois que l'Accord de Paris sera entré en vigueur. À ce jour, pourtant, les pays n'ont aucune obligation d'inclure l'adaptation dans leurs futures CDN.

Les mesures d'adaptation des pays et les informations associées seront présentées sous la forme de communications sur l'adaptation. Ces dernières doivent être soumises en tant que composante ou parallèlement à d'autres communications et documents tels que les CDN, les PNA et les communications nationales. Chaque Partie est ainsi libre de choisir la méthode qu'il préfère pour communiquer sur les mesures mises en œuvre. Le contenu détaillé des communications sur l'adaptation devra être défini lors des prochaines négociations de l'CCNUCC. Les messages clés suivants peuvent donc être envisagés par les

pays qui prévoient de soumettre une première CDN assortie d'une composante d'adaptation et par les pays qui choisissent de communiquer leurs mesures d'adaptation par le biais d'une CDN. Ces messages clés ont été préparés dans le but de faciliter la discussion et sont basés sur des corollaires potentiels dont les CDN et le processus PNA pourraient tirer profit au niveau national et international.

**I. Les composantes d'adaptation des C(P)DN peuvent servir à améliorer la planification et la mise en œuvre de l'adaptation en mettant en lumière des priorités et des objectifs :** Au niveau international, elles constituent un engagement de haut niveau et reflètent la volonté politique des pays d'améliorer leurs mesures d'adaptation. Au niveau national, les composantes d'adaptation des CDN peuvent donner un élan au processus PNA et améliorer la visibilité de l'adaptation. Pour les pays qui ne se sont pas encore aventurés dans un processus national de planification de l'adaptation, les composants

d'adaptation des CDN peuvent servir d'incitation au lancement du processus PNA.

**II. La formulation de la composante d'adaptation d'une CDN va de pair avec la formulation d'un processus PNA ou d'un processus de planification de l'adaptation :** lors de la formulation des composantes d'adaptation des CDN, les pays peuvent s'appuyer sur ce qu'ils ont déjà réalisé dans le cadre de leurs processus nationaux de planification de l'adaptation et sur leurs mesures d'adaptation en général. Les pays peuvent ainsi choisir de communiquer sur les résultats et les réalisations du processus PNA d'un pays afin de mettre en avant une composante d'adaptation des CDN plus solide.

**III. Le processus PNA sert de base aux versions ultérieures potentielles des composantes d'adaptation des CDN :** Les principales composantes du processus PNA tels que les évaluations de vulnérabilité, les analyses des lacunes et les bilans de

## Coup d'œil sur le PNA

Le processus des plans nationaux d'adaptation (PNA) a été spécifiquement créé pour que les PMA puissent poursuivre les progrès accomplis dans le cadre des programmes d'action nationaux d'adaptation (PANA) et qu'ils parviennent à mettre en place un processus cohérent de planification de l'adaptation à moyen et long terme de manière à continuer à réduire leur vulnérabilité et à intégrer l'adaptation à la planification du développement. D'autres pays en développement ont également été invités à se lancer dans le processus PNA.

- Tous les PMA ont officiellement soumis un PANA.

- Environ 45 % des pays en développement et plus de 80 % des PMA se sont lancés dans processus d'élaboration et d'exécution d'un PNA<sup>6</sup>.
- Certains pays ont déjà rédigé et communiqué des documents sur leur PNA.
- Le Groupe d'experts des pays les moins avancés (LEG) a élaboré des directives techniques pour le processus PNA.
- Plusieurs autres outils et supports ont également été créés pour le processus PNA, notamment : *NAP Country-level Training* (Formation

naionale au PNA), *SNAP Tool*, *NAP Align*, *Skills assessment for NAP* (évaluation des compétences pour le PNA), *Climate Services for Supporting Climate Change Adaptation* (services climatiques pour appuyer l'adaptation au changement climatique) et guide de référence sur la vulnérabilité.

- De nombreux pays ont fait des progrès considérables pour intégrer l'adaptation au changement climatique dans les politiques, activités et programmes concernés.
- Globalement, les pays progressent bien dans le processus PNA même s'il est trop tôt pour évaluer la contribution de ce dernier à la réduction de la vulnérabilité.

<sup>6</sup> Le pourcentage a été calculé en additionnant le nombre de pays en développement mentionné au paragraphe 10 du Rapport sur la 28<sup>e</sup> réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés et les données récupérées par le projet de conseil sur les changements climatiques de la GIZ dans toutes les CPDN.

situation pourraient servir de guide lors de la mise à jour des composantes d'adaptation des CPDN et lors de la formulation des futures composantes d'adaptation des CDN dans le cadre des communications sur l'adaptation. Le processus PNA peut servir de base pour communiquer sur les composantes d'adaptation des C(P)DN associées aux lacunes et aux besoins d'assistance actuels, mais aussi pour améliorer les objectifs d'adaptation et donc faire en sorte qu'ils deviennent plus ambitieux au fil du temps.

**IV. Le processus PNA offre un cadre idéal pour la mise en œuvre cohérente de la composante d'adaptation d'une CDN :** Il offre des moyens pour la mise en œuvre des composantes d'adaptation des CDN, notamment en intégrant l'adaptation aux budgets, en identifiant des stratégies de financement, en développant des projets capables de bénéficier de concours bancaires

et en gérant la demande d'aide internationale en plus des propres ressources des pays.

**V. L'existence d'une composante d'adaptation dans les C(P)DN ou d'un document PNA n'est pas une condition préalable à l'obtention d'une assistance pour les activités d'adaptation, que ce soit dans le cadre de la mise en œuvre de CDN ou dans le cadre du processus de formulation et de mise en œuvre des PNA :** Lors de la COP 20, les pays ont été invités, s'ils le souhaitent, à communiquer leur plan d'adaptation dans leurs CPDN. En outre, dans le cadre du processus PNA, les pays ne sont pas obligés de soumettre un document PNA distinct. Les CDN et le PNA sont deux des formes de communications sur l'adaptation qui peuvent être soumises en vertu de la Convention.

En résumé, les donateurs vont devoir prendre des mesures pour montrer

que l'existence de liens entre les composantes d'adaptation des C(P)DN et les processus PNA permet de mettre en place des mesures d'adaptation améliorées et plus efficaces.

- i. 1/CP.19 paragraphe 2 (b), 1/CP.20 paragraphes 9 et 10, et CCNUCC article 2.
- ii. [www4.unfccc.int/submissions/INDC/Submission%20Pages/submissions.aspx](http://www4.unfccc.int/submissions/INDC/Submission%20Pages/submissions.aspx) (dernier accès le 23 juin 2016).
- iii. Paragraphe 12 de la décision 1/CP.20.
- iv. Données recueillies par le Projet de conseil sur les changements climatiques de la GIZ.
- v. Paragraphe 10 [Rapport sur la 28e réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés](#).

*Ceci est un extrait de la future publication de la GIZ sur les composantes d'adaptation des C(P)DN et le processus PNA.*

*La GIZ adresse ses remerciements aux partenaires du Réseau mondial de PNA qui ont contribué à ce note d'orientation.*

## À propos du projet de conseil sur les changements climatiques de la GIZ

Le projet de conseil sur les changements climatiques de la GIZ a pour but d'élaborer et d'intégrer des approches innovantes destinées à lutter contre les enjeux du changement climatique dans le cadre de la coopération allemande au développement. Au nom du ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ), il aide les pays en développement qui tentent d'atténuer le changement climatique et de s'adapter efficacement à ses impacts. Grâce à des activités conceptuelles et pratiques, le projet de conseil sur les changements climatiques contribue activement à la mise en œuvre de l'Accord de Paris et à la réalisation des Objectifs de développement durable de l'ONU.

Publié par :  
Deutsche Gesellschaft für  
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Siège de la société  
Bonn et Eschborn, Allemagne

Dag-Hammarskjöld-Weg 1-5  
65760 Eschborn, Allemagne  
T +49 61 96 79-0  
F +49 61 96 79-11 15

E [climate@giz.de](mailto:climate@giz.de)  
I [www.giz.de/climate](http://www.giz.de/climate)

Projet de conseil sur les changements climatiques

Responsable/contact :  
Julia Olivier  
E [julia.olivier@giz.de](mailto:julia.olivier@giz.de)  
T +49 61 96 79-4027

Navina Sanchez Ibrahim  
E [navina.sanchez@giz.de](mailto:navina.sanchez@giz.de)  
T +49 228 4460-1817

Conception/présentation :  
Ira Olaleye, Eschborn

Crédits photographiques :  
Page de titre : © flickr/Capt. Paul Duncan, vue aérienne des dégâts causés par les inondations pendant les actions d'aide humanitaire dans la région du sud du Pakistan. [www.flickr.com/photos/dvids/4972074982](http://www.flickr.com/photos/dvids/4972074982)

Liens :  
La responsabilité des informations publiées sur les sites Internet externes mentionnés dans cette publication relève des éditeurs de ces informations. La GIZ se dissocie expressément de ces contenus.

Mandaté par :  
Ministère fédéral de la Coopération économique et du développement (BMZ)

La GIZ est responsable du contenu de cette publication.

Eschborn, Juin 2016